

N°2025/37

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS COMMUNE D' AUXI-LE-CHATEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
--	---

SEANCE DU 30/06/2025	
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 23</p> <p>Présents ou représentés : 20</p> <p>Date de la Convocation : 25/06/2025</p> <p>OBJET : DETERMINATION DU REVERSEMENT SOLLICITE AUPRES DES COMMUNES POUR LES FRAIS ENGAGES POUR LA REMISE DE PRESENTS AUX ELEVES DE CM2</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.</p> <p>PRESENTS : Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSÉ-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Nicolas LIBESSART – Sandrine ROUSSEL – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLY</p> <p>ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Damien DUPONT – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Viviane GILBERT</p> <p>ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES : Christian GACQUIERE – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Valérie BOITEZ</p> <p>SECRETARE DE SEANCE : Nicolas CAPY</p>

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune remettait, chaque année en juin, un dictionnaire aux élèves auxillois de CM2 qui entraînent en 6^{ème} en septembre.

Or, il s'avère qu'avec l'accroissement du recours au numérique et le développement de l'apprentissage des recherches sur internet, ce matériel ne figure plus dans la liste des fournitures des collégiens.

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'offrir en remplacement des dictionnaires, une clé USB personnalisée au logo de la commune d'Auxi-le-Château ainsi qu'une bande dessinée intitulée « le Pas-de-Calais, une terre d'histoire ».

Le coût de la BD s'élève à 13,75 € et celui de la clé USB est de 7,02 €.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de solliciter un reversement à hauteur du coût de la bande-dessinée soit 13,75 € TTC auprès des communes d'origine des élèves n'habitant pas Auxi-le-Château.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (20 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **DECIDE** de fixer à 13,75 € le prix de la bande-dessinée à réclamer aux communes des élèves des communes extérieures.

Fait et délibéré aux jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 30/06/2025



Le Maire

Henri DEJONGHE